

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 16 novembre 2015

OBJET : Adoption du projet de coopération transfrontalière dans le cadre de la programmation INTERREG V 2014-2020 sur «l'aide aux aidants de personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie : développer une offre de services franco-belge et construire un réseau d'échanges transfrontaliers pour les professionnels et les accompagnants».

La région Nord-Pas-de-Calais compte environ 20 000 personnes en affection de longue durée pour une maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée, la plupart d'entre elles sont prises en charge à domicile. Permettre à un malade Alzheimer de rester chez lui ne peut se faire sans la présence et l'écoute d'un proche : l'aidant. Rares sont les aidants préparés au rôle qui leur est souvent imposé. L'épuisement physique et la fatigue morale sont les principales conséquences négatives associées au rôle d'aidant.

Face à ce constat, le Département du Nord en collaboration avec l'agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais et la région Wallonne a souhaité s'inscrire dans une démarche partenariale visant à développer une offre de services franco-belge et construire un réseau d'échanges transfrontaliers pour les professionnels et les accompagnants.

A cet effet, le Programme INTERREG V France-Wallonie-Flandre favorise la coopération transfrontalière entre les régions limitrophes de la frontière franco-belge et couvre les régions du Nord-Pas-de-Calais, de Picardie et de Champagne-Ardenne en France ; les Provinces du Hainaut, de Namur et du Luxembourg ainsi que les Provinces de Flandre occidentale et orientale en Belgique.

Ce programme s'inscrit dans la stratégie Europe 2020 visant à orienter l'attribution des Fonds Européens structurels et d'investissement pour une meilleure cohésion sociale, économique et environnementale des territoires européens.

Pour réaliser ces objectifs, le Programme a défini quatre priorités de coopération :

- Améliorer et soutenir la collaboration transfrontalière en recherche et innovation ;
- Accroître la compétitivité transfrontalière des PME ;
- Protéger et valoriser l'environnement par une gestion intégrée des ressources ;
- Promouvoir la cohésion et l'identité commune des territoires transfrontaliers de la zone.

En perspective des dispositions de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement qui instaure pour les aidants familiaux un « droit au répit », le Département du Nord et l'Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais en tant que co-financeur des 8 plateformes de répit sur le territoire départemental, souhaitent s'inscrire dans l'axe prioritaire 4 du programme INTERREG V qui prévoit « d'améliorer la coordination des dispositifs de prise en charge des publics voire une planification transfrontalière des offres de services sanitaires et sociaux ».

En effet, les flux de population de part et d'autre de la frontière invitent à considérer l'offre médico-sociale en rapport avec ces dynamiques spatiales. Des coopérations existent déjà entre établissements de santé (centres hospitaliers de Dunkerque, de Tourcoing) et sont amenées à se développer entre établissements et services médico-sociaux.

➤ **DESCRIPTION DU PROJET**

Le projet vise donc à concevoir de manière complémentaire et transfrontalière les actions en matière d'aide aux aidants et à élargir l'offre à partir des plateformes de répit en cours de déploiement sur le territoire.

Depuis le dernier trimestre 2014, le Département du Nord, l'Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais et la Région Wallonne ont affiné leur connaissance mutuelle de l'offre de service de part et d'autre de la frontière sur la thématique de l'aide aux aidants.

L'objectif est donc de développer davantage les coopérations et échanges entre établissements et services médico-sociaux français et wallons, de capitaliser sur les expériences transfrontalières, et compléter l'offre en matière d'aide aux aidants afin d'améliorer l'accès des aidants aux solutions de répit et apporter une réponse diversifiée et la plus adaptée possible aux besoins des personnes.

Le projet s'adresse aux aidants de personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Il vise à mieux prendre en compte les besoins du couple aidant-aidé au travers d'une palette de prestations qui sera ainsi enrichie et diversifiée par les solutions proposées de part et d'autre de la frontière.

Pour atteindre ces résultats, deux étapes sont envisagées dans le projet :

Etape 1/ Créer un réseau franco-belge spécialisé dans l'aide aux aidants :

- Définir un cadre de missions et d'organisation au réseau transfrontalier à partir d'un accompagnement commun ARS Nord-Pas-de-Calais/Département du Nord/Région Wallonne ;
- Identifier les besoins en formations interprofessionnelles en matière d'aide aux aidants et construire des outils communs ;
- Former les professionnels du territoire INTERREG avec la collaboration des universités de Liège et de Lille qui développeront des programmes adaptés notamment pour les professionnels du domicile pour les sensibiliser aux fragilités des aidants et aux situations de crise ;
- Développer des échanges de pratiques pour mieux répondre aux besoins des personnes, notamment le repérage des besoins, de l'épuisement de l'aidant ;

- Avoir une réflexion commune sur les besoins des populations transfrontalières. Le réseau sera créé à partir de 8 plateformes de répit du Nord et sera étendu progressivement aux autres plateformes du Pas de Calais. Les partenaires sur le versant wallon projettent de mobiliser les fédérations d'aides et soins à domicile et le secteur associatif.

Etape 2/ Permettre aux aidants d'entrer dans une démarche d'aide en développant une démarche de soutien psycho-affectif individualisé (*counseling*). Cette étape pourra se nourrir des travaux de recherche universitaires et cliniques engagés en Wallonie (Université de Liège/ programme de soutien aidants proches de personnes atteintes de démence). La proposition de « *counseling* » (soutien aux aidants) sera faite sur la base des alertes faites par les professionnels et bénévoles formés en étape 1.

➤ LE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME INTERREG V

L'autorité de gestion INTERREG a délivré un avis favorable lors de la phase de pré-projet permettant ainsi aux opérateurs de présenter un projet définitif pour le 25 septembre 2015.

Le coût global du projet a été évalué à 554 767, 43 € dont 175 023, 70 € devraient être financés par la collectivité pour toute la durée du projet (62 % de valorisation de ressources humaines départementales et 38 % de fonds propres de la collectivité).

Selon les principes du programme INTERREG V, le Département du Nord devrait bénéficier d'un retour de subventions européennes de l'ordre de 50 % du montant apporté soit 87 511, 85 euros. L'engagement départemental sera réparti sur une période de quatre années (2016 à 2019) par redéploiement de crédits.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'accepter l'inscription du Département du Nord dans le cadre de ce projet de coopération transfrontalière ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes et documents correspondants nécessaires à l'exécution de la délibération et à l'engagement du Département du Nord au projet ;
- de permettre l'inscription d'une autorisation d'engagement dans le cadre du budget départemental 2016 au titre de la délégation personnes âgées de l'ordre de 66 368, 87 euros pour quatre ans par le biais de redéploiement de crédits.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
74778	En attente vote BP 2016	0	En attente vote BP 2016	66 368.87	En attente vote BP 2016

La Vice-Présidente

Geneviève MANNARINO